AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_25-DE

Regu le 01/10/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

25 - 26 septembre 2019

25. Convention de servitude de passage à Enedis d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales cadastrées section DH n° 0816 et n° 0817, sises 13 rue Sainte Catherine

Rapporteur: M. CASSIGNOL

Vu le courrier de la société d'ingénierie et d'études techniques ETUDE-ELECTRIFICATION-GRAND SUD (E.E.G.S.), sise à Montauban (Tarn-et-Garonne) 2770 chemin de Fayence, représentant ENEDIS, en date du 20 juin 2019,

AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_25-DE Regu le 01/10/2019

Vu la convention de servitude établie par ENEDIS en vue de l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine, sur une longueur de 177 mètres dans une bande de 3 mètres de large, nécessaire pour les besoins du service public de la distribution d'électricité, passage de l'ilot Sainte-Catherine, sur les parcelles cadastrées DH 0816 et 0817, propriété de la Ville de MOISSAC,

Vu le plan cadastral et le schéma du projet,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

AUTORISE la mise à disposition du terrain, l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur les parcelles cadastrées section DH nos 0816 et 0817, appartenant à la Ville de MOISSAC,

APPROUVE la convention de servitude à titre gratuit établie par ENEDIS pour l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine en vue de la distribution d'électricité – 13 rue Sainte-Catherine, sur les parcelles cadastrées DH nos 0816 et 0817, propriété de la Ville de MOISSAC,

DIT que les frais liés à cette opération sont à la charge d'ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitudes.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT